



Droit au chômage apres avoir terminé mon contrat dans la marine

Par **berni13**, le **22/08/2015** à **11:56**

Bonjour,

Je suis marin(mécanicien sur hélicoptère de la marine)Mon contrat finit fin Aout et je ne compte pas le renouveler.Ai-je droit au chômage?

Par **moisse**, le **22/08/2015** à **15:59**

Votre cas est réglé par les dispositions du code du travail R4123-30 et suivants.
Attention à la formulation "involontairement privé d'emploi" surtout si vous refusez le renouvellement qui vous pourrait être proposé.